

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2006091**

**Signataire : MCH/ED/NL**

**OBJET : Marché de maintenance et dépannage des installations de production thermique de 2004 à 2006. Avenant n°1 au lot n°1 (chaudières murales)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°1 du marché cité en objet,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 20 novembre 2003,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Verts» s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise IDEX titulaire du lot concerné.

Cet avenant sanctionne une modification du seuil maximum du marché porté ainsi :

- de 18 000 € TTC à 24 000 TTC

soit une plus value de 6 000 € TTC.

En conséquence les seuils du marché pour l'année 2006 deviennent :

- seuil minimum : 6 000 TTC                      - seuil maximum : 24 000 TTC

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours au 102-6156/020.

Le Maire